

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
Rapporteur : Jean-Yves LABBÉ

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Concession du port de Brest à la Société Portuaire Brest Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle que la Société Portuaire Brest Bretagne (dont la Région est actionnaire majoritaire) exploite depuis le 1^{er} janvier 2021 les activités de commerce, de réparation navale et d'industrie des EMR dans le cadre de deux contrats de concession qui arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

Il propose le renouvellement de la concession au travers d'un contrat de concession unique dont le périmètre recouvre l'ensemble du domaine public maritime. La durée envisagée du contrat est de 40 ans maximum.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER partage la motivation et les objectifs du Conseil régional de positionner le port de Brest en tant qu'acteur majeur de sa stratégie portuaire régionale, dont l'adoption est attendue prochainement.

Il soutient le regroupement au sein d'un contrat de concession unique des missions de gestion du port de commerce et de réparation navale du port de Brest, de nature à simplifier la gestion et l'exploitation portuaires.

Il alerte toutefois sur la nécessité de porter une attention particulière à la cohabitation et à la planification d'activités maritimes diverses et évolutives, en lien notamment avec le renforcement du potentiel industriel breton prôné dans la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES). S'agissant des industries navales en particulier, il renvoie à son étude « Industries navales et nautiques en Bretagne : un nouveau souffle ! » présentée lors de cette même session.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
Concession du port de Brest à la Société Portuaire Brest Bretagne

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité